



Le contexte global

Superficie : 237 500 km²

Population : 22,3 M (urbaine: 12,6 / rurale: 9,7)

PIB/hab 2007: 2700 USD

Régime: république

Divisions administratives: 41 comtés (*judete*, singulier *judet*) et 1 municipalité* (*municipiu*); Alba, Arad, Arges, Bacau, Bihor, Bistrita-Nasaud, Botosani, Braila, Brasov, Bucuresti*, Buzau, Calarasi, Caras-Severin, Cluj, Constanta, Covasna, Dimbovita, Dolj, Galati, Gorj, Giurgiu, Harghita, Hunedoara, Ialomita, Iasi, Ilfov, Maramures, Mehedinti, Mures, Neamt, Olt, Prahova, Salaj, Satu Mare, Sibiu, Suceava, Teleorman, Timis, Tulcea, Vaslui, Vilcea, Vrancea

I La ressource

		France
Précipitations moyennes (mm/an)	637	867
Ressources en eau renouvelables globales (km ³ /an)	211.93	203,70
Ressources en eau renouvelables globales (m ³ /personne/an)	9445	3439
Consommation totale (km ³ /an)	23.18	39,96
Agriculture (%)	57	10
Domestique (%)	9	16
Industrie (%)	34	74

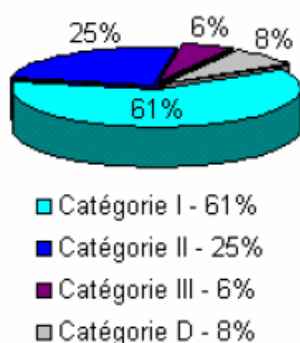
I.1 Particularités de la ressource en eau :

Malgré des ressources en eaux statistiquement importantes par rapport au nombre d'habitants, la disponibilité en eau est inégalement répartie dans le temps et l'espace.

Elle provient des eaux de surface (rivières, lacs et réservoirs, le Danube) et des eaux souterraines.

Les ressources de la Mer Noire, même si elles sont très importantes, ne peuvent pas être correctement exploitées faute de moyens financiers et techniques pour construire des unités de dessalement d'eau de mer.

Répartition des cours d'eau par catégorie



En conformité avec la norme STAS 4706-88, l'eau est classée en 4 catégories, I, II, III et D qui se présentent de la manière suivante:

catégorie I - l'eau utilisée pour l'alimentation centralisée avec de l'eau potable de la population, alimentation centralisée avec de l'eau des unités d'élevage des animaux, alimentation centralisée des unités d'industrie alimentaire ainsi que d'autres unités qui nécessitent de l'eau potable;

- **catégorie II** – l'eau utilisée pour la reproduction et le développement du fond piscicole naturel dans les cours de plaine, ainsi que l'alimentation avec de l'eau des aménagements piscicoles, alimentation avec de l'eau de certains processus technologiques industriels, l'eau utilisée dans des butes urbanistiques et d'agrément;
- **catégorie III** – l'eau utilisée pour l'alimentation des systèmes d'irrigation des cultures agricoles, alimentation des centrales hydrauliques, alimentation des installations de refroidissement des agrégats, alimentation de station de nettoyage;
- **catégorie D** – l'eau inapte à être utilisée pour la majorité des utilisations et qui constitue une menace pour la santé publique et pour l'environnement naturel.

II Les mécanismes politico-institutionnels

II.1 Les acteurs de l'eau

2 niveaux hiérarchiques:

Niveau	Organisation	Missions
National	Ministère des Eaux et de la Protection de l'Environnement	responsable de la politique de l'eau et de la préparation des textes de lois et des règlements. Il est aidé dans cette tâche par <ul style="list-style-type: none"> ◆ L'Institut National de Météorologie, d'Hydrologie et de Gestion de l'Eau; ◆ L'institut National de Recherche et de Développement pour la Protection de l'Environnement (Bucarest); ◆ L'institut National de Recherche et de Développement pour les Études Maritimes (Constanta); ◆ L'institut National de Recherche et de Développement du delta du Danube (Tulcea).
	Ministère de la Santé	responsable de la qualité de l'eau potable;
	Ministère de l'Agriculture	responsable de l'utilisation et de la protection de l'eau dans le domaine agricole;
	Apele Romane	Compagnie nationale des eaux roumaines, elle est un organisme public, sous tutelle du Ministère des Eaux et de la Protection de l'Environnement, en charge de la gestion des ressources en eau pour l'ensemble du territoire roumain. Elle a 11 départements (qui recouvrent les bassins versants), en charge de la préparation de la planification pour la gestion et la protection de la ressource.
Région	Région	Les régions financent et dirigent les installations d'adduction et de traitement pour l'eau potable, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées;
	42 services d'inspection de l'environnement (1 par comté et 1 pour	Ils veillent à la qualité des milieux et gèrent les autorisations de prélèvements et de rejets.

Bucarest)	Dans le domaine de l'eau, ils contrôlent le rejet des eaux usées.
-----------	---

II.2 Le cadre réglementaire

Dans le cadre des négociations d'adhésion à l'Union européenne, une importante activité réglementaire a été menée. Ainsi, les directives européennes sur la potabilisation de l'eau et le traitement des eaux urbaines résiduaires ont été transposées en droit roumain.

Outils	Principe
loi 107/1996 du 25 septembre 1996	sur le régime, la distribution, la gestion et la pollution des eaux
215/2001 sur l'administration locale	donne aux comtés la propriété des infrastructures d'eau et d'assainissement
loi 326/2001 du 4 juillet 2001	définit le rôle des autorités locales en matière d'eau potable et d'assainissement
L'ordonnance 32/2002 du 30 janvier 2002	confirme et renforce les dispositions relatives à la délégation de service public dans le domaine de l'eau, avec un cadre réglementaire permettant un traitement uniforme pour les opérateurs sur l'ensemble du territoire et introduisant un "guichet unique" – une autorité nationale de régulation – pour la validation des décisions sur le prix de l'eau prises au niveau local.

II.3 La gestion des cours d'eau et bassins versants

II.3.1 La réglementation des cours d'eau

Conformément à la Directive Cadre européenne sur l'Eau, la réglementation distingue les catégories suivantes :

- Rivière ;
- Lac ;
- Eaux côtières ;
- Masse d'eau fortement modifiée ;
- Masse d'eau artificielle.

II.3.2 La planification

Nouvel Etat Européen, le pays a entamé par bassin le processus de mise en application de la Directive Cadre européenne sur l'Eau : caractérisation, programme de mesures, monitoring, etc.

Ce sont les branches régionales de Apele Romane qui en ont la charge.

II.3.3 Les conventions internationales

Le pays a ratifié la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides en 1991 (5 sites inscrits) ainsi que la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification en 1998.

Le pays est par ailleurs actif dans la collaboration avec les pays voisins pour la gestion des bassins transfrontaliers comme au travers de la Commission de protection du Danube.

II.3.4 La protection contre les inondations

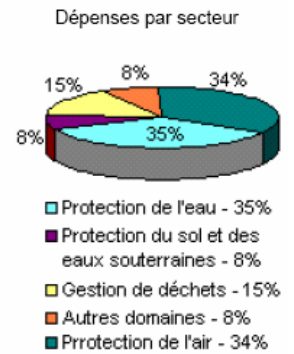
Du fait de sa situation géographique, la Roumanie est particulièrement soumise aux phénomènes d'inondations. Les locaux du Ministère de l'Environnement abritent le Centre de coordination des mesures des stations de l'ensemble du territoire. Les centres régionaux (Apele Romane) sont en permanence en contact avec le centre national. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées auprès des municipalités, notamment les plus isolées afin de mettre en place des plans d'urgence efficaces.

II.3.5 Le financement de la politique de l'eau

La modernisation du secteur nécessite des investissements très lourds que les municipalités, qui ont la charge de ces questions, ne sont pas en mesure d'assumer. Celles-ci s'orientent vers des mécanismes de concession. C'est le cas en particulier de Bucarest, Constanta, Ploiesti et Cluj.

Depuis l'an 2000, les fonds réservés aux projets dans ce secteur ont sensiblement augmenté avec les programmes ISPA (Instrument Structurel de Pré-Adhésion), PHARE de l'Union Européenne, et les prêts de la BEI et de la BERD.

Une enveloppe annuelle de 240 millions € est disponible auprès de l'Union Européenne, dont près de la moitié pour les seuls projets concernant l'eau.



Source: MAPPM

III Les services d'eau et d'assainissement

III.1 Quelques chiffres

• Eau potable

Les réseaux de distribution d'eau sont anciens, certaines parties du réseau datent du début du XXème siècle.

Les pertes sur le réseau atteignent 75%. La quantité d'eau traitée par consommateur est très élevée, 825 litres/jour à Bucarest, 5 fois plus qu'à Paris.

2.915 villes disposent de réseaux de distribution d'eau potable, dont :

- 268 municipalités (soit 100%)
- 2.647 communes rurales (soit 17%, sur un total de 15.700)

Origine de l'approvisionnement en eau potable : 90% d'origine superficielle, 10% d'origine souterraine

Raccordement au réseau public : 68%

Consommation moyenne : 140 l/j/hab (2005)

Disponibilité de la ressource : Les réserves en eaux sont mal réparties : abondantes en zone montagneuse et plus pauvres en plaine. Le principal problème n'est pas seulement d'ordre quantitatif mais également qualitatif.

• Assainissement

Les stations d'épuration, comme les réseaux de distribution, sont anciens.

644 villes disposent de réseaux d'assainissement des eaux usées, dont :

- 266 municipalités
- 378 communes rurales

Taux de raccordement : 52%

Volume d'eau traité : 77% du volume collecté

III.2 Organisation et gestion des services

La gestion des services d'eau potable et des eaux usées est à la charge des municipalités.

La distribution de l'eau aux consommateurs est effectuée par plus de 1.000 opérateurs d'eau qui se répartissent en 4 catégories:

- Régies Municipales
- Sociétés Commerciales dont le capital est détenu majoritairement par les municipalités
- Services Municipaux
- Concessions (avec la présence d'entreprises françaises, Veolia Water/Apa Nova, à Bucarest et Ploiesti)

Pour ce qui concerne le traitement des eaux usées, les municipalités sont rarement en mesure d'assumer seules les travaux de rénovation du réseau qui sont nécessaires. Elles ont donc généralement recours à des concessions. Pour l'instant, les bailleurs de fonds multilatéraux participent au financement des infrastructures et que la Roumanie fait appel au privé pour la gestion des services, leur exploitation.

Contacts**Ministère des Eaux et de la Protection de l'Environnement.**

12, Boulevard Libertatii - secteur 5 – Bucarest

Tel. : (40.1) 410 24 07 - Fax : (40.1) 335.60.57

Web: <http://www.mappm.ro/>

Apele Romane - Compagnie Nationale des Eaux Roumaines

6, rue Edgard Quinet – Bucarest

Tel. : (40.1) 315.13.01 - Fax : (40.1) 312 21 74

Web: <http://www.rowater.ro/>

Bibliographie

Mission Économique de Bucarest: Le traitement et la distribution de l'eau, juin 2002

BIPE - MEIF, Données de structure, janvier 2003

Mission Economique de Varsovie: Reprise de l'acquis en matière environnementale : des progrès inégalement répartis entre les PECO, janvier 2003

Ministère français des affaires étrangères

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/roumanie_238/index.html

ISTED Autorités locales du Monde

<http://www.almwla.org/>

Missions économiques

www.missioneco.org

AQUASTAT Information System on Water and Agriculture Country Profiles

<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/agl/aglw/aquastat/countries/index.stm>

Encyclopédie libre Wikipedia

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Roumanie>